



Monsieur le Maire de Val-et-Châtillon,
Thierry CULMET

**Arrêté portant autorisation d'occuper le domaine public
Grande Rue 54480, VAL-ET-CHÂTILLON
route départementale D993A**

Le maire de la commune de Val-et-Châtillon,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu la demande en date du 25 octobre 2023 par laquelle l'entreprise ALIZON sollicite l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public pour l'installation des illuminations de Noël, Grande Rue 54480, VAL-ET-CHÂTILLON, route départementale D993A

ARRÊTÉ

Article 1er

L'entreprise ALIZON, est autorisée à occuper temporairement le domaine public, Grande Rue 54480, VAL-ET-CHÂTILLON, route départementale D993A, pour l'installation des illuminations de Noël.

Article 2

La présente autorisation est accordée du 04 décembre 2023 au 15 décembre 2023.

Article 3

L'entreprise ALIZON se chargera de la signalisation de son chantier mobile dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 4:

L'ampliation de cet arrêté sera transmise :

- Département de Meurthe-et-Moselle
- entreprise ALIZON ;
- à brigade de gendarmerie ;
- SDIS
- affichage.

Fait à Val-et-Châtillon, le 31 octobre 2023

Monsieur le Maire,

Thierry CULMET